

Collectif Labeur - Industries graphiques**RÉUNION VISIOCONFÉRENCE LABEUR DU 26 JUIN**

Ce vendredi 26 juin, le secteur Labeur a tenu une assemblée de ses militant-e-s par visioconférence compte tenu des circonstances actuelles et de ses contraintes. Même si la participation a été moins importante qu'à la précédente assemblée qui s'était déroulée à Bordeaux, la réunion a été de qualité et les échanges sont restés intéressants durant les trois heures de réunion.

Le collectif Labeur-Industries graphiques remercie les camarades qui ont pris le temps de remplir le questionnaire envoyé le 3 juin sur la framaliste, cela a permis de faire un point plus précis sur la situation des entreprises au regard de la crise actuelle, des mesures qui ont pu être prises et des situations au vu de l'activité économique.

Même si les réunions physiques doivent demeurer la règle, cette « assemblée virtuelle » a montré les avantages de la visioconférence : suppression du problème de la distance ; gain de temps et d'argent ; rapidité de mise en œuvre... Cet outil devrait donc permettre de programmer plus de réunions à l'avenir, notamment pour l'organisation de réunions de travail spécifiques.

Le bilan des entreprises a permis de constater que des **primes** ont été obtenues dans certaines entreprises en maintien total ou partiel d'activité, voire des forfaits journaliers.

Concernant le **chômage technique** - toujours utilisé par la plupart des entreprises - si les dispositions prises par le groupe professionnel de protection sociale LOURMEL ont été appréciées, pour autant les salaires des personnels sous chômage partiel n'ont pas été maintenus. Il importe donc que les représentant-e-s du personnel soient très attentif-ve-s et soient mieux informé-e-s sur ces mesures de chômage pour éviter toutes dérives préjudiciables aux intérêts des salarié-e-s et de la collectivité.

Plusieurs cas de remise en cause des **contingents conventionnels d'heures supplémentaires et de l'article 510** (maintien des salaires pour les agents de maîtrise et cadres) ont été relevés. Ces dérives constatées posent, une fois de plus, la question des atteintes à l'application de la Convention collective et doit nous interroger sur la réponse syndicale qui doit être mise en œuvre.

Un débat intéressant s'est déroulé autour de **l'imprimé sécurisé** qui est en plein développement et pour lequel les imprimeries françaises spécialisées ont un réel savoir-faire et un bon positionnement. Une réunion élargie de ce secteur pourrait être organisée prochainement.

Un point a été fait sur la démarche fédérale lancée auprès des pouvoirs publics (ministères Culture et Industrie) pour défendre et faire reconnaître la place de l'industrie graphique française dans le **Plan Livre** gouvernemental.

Nouvelles dispositions sur le chômage partiel par individualisation.

Le dispositif de mise en œuvre et d'indemnisation du chômage partiel a changé et nécessite des négociations d'application. Il y a peu de chance qu'une telle négociation se tienne au niveau de la branche professionnelle mais bien plus à l'entreprise. Les syndicats et sections syndicales devraient donc être sollicités par leur direction sur cette question. La fédération et son secteur Travail se proposent d'apporter les éléments d'informations nécessaires et de se rendre disponibles pour apporter leur aide dans ces négociations. **Une prochaine réunion en visioconférence pourrait être organisée sur ce thème à la rentrée septembre.**

La réunion s'est terminée par un débat sur le thème de la syndicalisation et du travail de terrain afin de redynamiser notre activité syndicale dans les principaux bassins d'emplois graphiques du pays. En effet, il apparaît que l'absence de bases syndicales dans ces bassins d'emplois fragilisent la Convention collective et les droits des salarié·e·s qui voient leurs conditions de travail et de rémunération se dégrader.

La nécessité de constituer un pôle de « **camarades référents** » dans ces bassins graphiques apparaît incontournable. Cela passe nécessairement par des moyens militants et financiers supplémentaires. Pour autant, toute initiative, décidée en commun, n'a d'intérêt que si elle est bien reçue et mise en œuvre par les militant·e·s. Nous avons besoin de travailler plus et mieux le fonctionnement de notre secteur. La question n'est pas nouvelle mais reste plus que jamais d'actualité.

Le prochain congrès fédéral devra être décisionnel sur cette question.

En tout état de cause, toutes et tous s'accordent à dire que l'information entre militant·e·s est nécessaire, qu'elle demeure la responsabilité du secteur et n'a de sens que si elle est utilisée par celles et ceux qui en bénéficient et qui alimentent cette chaîne d'informations.

Alors, à vos claviers pour informer !

Montreuil, le 2 juillet 2020

Montreuil, le 22 juin 2020

Monsieur Franck Riester
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75001 Paris

LRAR n° 1A 180 220 1238 3

Monsieur le Ministre,

La FILPAC-CGT, Fédération CGT des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication, intervient et agit auprès des salariés de son champ professionnel pour la défense des intérêts moraux et matériels de ceux-ci ainsi que des entreprises qui le composent.

La filière graphique du Livre en est un des secteurs importants, avec des entreprises industrielles de renom. La FILPAC-CGT y est reconnue comme acteur syndical de premier plan de par son implantation et son activité. Cette position nous conduit à être très attentifs aux évolutions techniques organisationnelles et structurelles de toutes les composantes de cette chaîne, tant en amont - conception, création - qu'en aval - diffusion, distribution, vente, recyclage.

Nous portons aussi une attention particulière aux lecteurs et à tous ceux qui soutiennent la lecture et le livre papier imprimé en France. Les bouleversements survenus ces dernières décennies ont eu des incidences sur les métiers, les qualifications, les emplois de cette filière importante pour la connaissance, la formation, la culture et la démocratie de notre pays et pour son rayonnement.

Nous avons organisé en 2016 et 2017 les Assises des métiers de l'imprimerie et des métiers du Livre, sous l'égide du Fonds social européen. Nous y avons réuni auteurs, éditeurs, diffuseurs, libraires, bibliothécaires, universitaires... afin de dresser un état des lieux accompagné de préconisations, mais aussi d'offrir les moyens de se faire entendre aux différents maillons de la chaîne graphique du Livre : graphistes, correcteurs, salariés du prépresse et de l'impression, du brochage et de la reliure, de la finition. Ces échanges ont donné lieu à un rapport global (<https://www.filpac-cgt.fr/rapport-global-des-assises-des-metiers-du-livre-et-de-limprimerie/>) riche de constats, d'enseignements et de propositions.

La crise sanitaire que nous venons de traverser, si tant est qu'elle soit achevée, a eu des conséquences lourdes pour un secteur déjà touché bien avant par le choix de délocaliser de France les productions, mettant en péril nos entreprises.

Le secteur industriel de la reliure est laminé. Le livre scolaire est imprimé et façonné au-delà des Alpes, le « beau livre » principalement fabriqué en Chine et le livre de littérature générale de plus en plus imprimé vers l'est de l'Europe. Pourtant, les imprimeries françaises bénéficient de compétences reconnues et appréciées par les donneurs d'ordre.

À l'heure où se discutent des dispositions visant à inciter à des relocalisations, à privilégier les productions de proximité, à préserver l'emploi, mais aussi où s'élabore un plan Livre dans lequel la filière graphique apparaît comme la grande absente, nous jugeons indispensable d'être écoutés sur la défense primordiale de nos emplois, de nos entreprises, qu'elles soient d'imprimerie, de brochage ou de reliure. Bref, nous demandons à participer ainsi et aussi à la défense du Livre papier, produit en France.

Par le présent courrier nous sollicitons une rencontre avec vos services, au nom de nos mandants, afin d'exposer plus en détail les inquiétudes dont nous font part les salariés et de vous présenter nos propositions.

Nous souhaitons, Monsieur le Ministre, que cette démarche que nous voulons constructive, retienne toute votre attention, et nous sommes à votre disposition pour convenir des modalités d'une rencontre rapide.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Patrick Bauret
Secrétaire général
FILPAC CGT

